

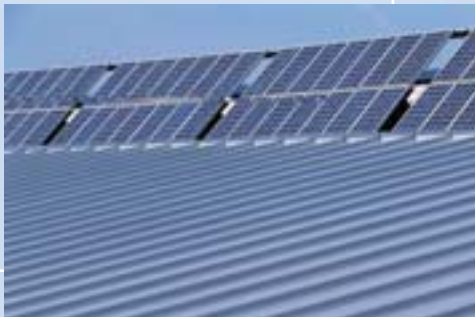


Schéma Régional de Développement Economique



Adopté par le Conseil Régional
le 24 novembre 2005





1998 - 2004 :

Les acteurs du Nord-Pas de Calais ont amorcé une dynamique collective pour soutenir l'économie régionale

En 1998, avec l'adoption d'un document d'orientation "Une grande région économique en Europe", le Conseil Régional s'est donné une stratégie qu'il a souhaité mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs économiques du Nord-Pas de Calais.

Un effort particulier a été porté pour soutenir la création d'entreprises dans la région. Cette politique s'est concrétisée par une forte hausse de la création d'entreprise (+ 34 % entre 2001 et 2004). Ces performances n'auraient pas pu être obtenues sans l'implication des opérateurs que sont les chambres consulaires et les boutiques de gestion.

Des logiques sectorielles ont été amorcées : dans le textile (après une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : les centres techniques, les établissements supérieurs, les professionnels et les 5 organisations syndicales représentatives des salariés), le ferroviaire, la santé, les nouvelles technologies, l'halieutique, les éco-entreprises. Ces logiques ont fait l'objet de cette même démarche participative associant les chambres consulaires, les collectivités locales, les syndicats et les services de l'Etat en région. Les mutations du secteur agricole ont été largement prises en compte pour que l'agriculture continue de valoriser ses formidables atouts et anime les territoires.

Le soutien à la création d'activités ne s'est pas limité à un appui aux entreprises : d'autres formes d'organisation, les associations en premier lieu, ont vu leur rôle reconnu comme ressource de développement économique et social. Un programme ambitieux de développement de l'économie sociale et solidaire s'est construit avec les principaux acteurs, dont notamment l'Assemblée permanente de l'économie solidaire (APES) et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES).

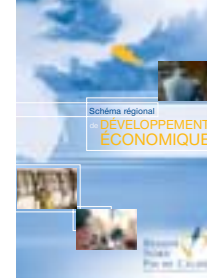
Enfin, les coopérations avec les collectivités locales via leurs groupements ont été fortes : la contractualisation dans le cadre des Programmes Locaux de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi, concerne aujourd'hui 72 % de la population régionale.

Le Schéma Régional de Développement Economique s'inscrit dans cette tradition de coopération pour l'amplifier. C'est pourquoi la Région a souhaité aller au delà des termes de la loi, en associant pleinement les partenaires sociaux (organisations professionnelles et organisations syndicales) et le monde associatif.

Dans une démarche "d'excellence sociale", il apparaît en effet que la qualité du dialogue social est une des conditions essentielles pour affronter avec succès les évolutions à venir.



SOMMAI



1 LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS EST CANDIDATE À L'EXPÉRIMENTATION ÉCONOMIQUE 5

- | | | |
|-----|---|----|
| 1.1 | Dans un cadre législatif précis | 6 |
| 1.2 | Pour un développement économique qui place l'homme au cœur de toutes les ambitions | 7 |
| 1.3 | Les pratiques stratégiques et collectives sont bien ancrées dans notre fonctionnement | 10 |

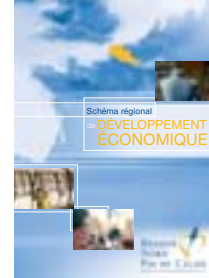
2 NOUS VOULONS POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE GRANDE RÉGION ÉCONOMIQUE EN EUROPE, ET POUR CELA : 13

- | | | |
|-----|--|----|
| 2.1 | Accompagner la création et la transmission d'activités | 14 |
| 2.2 | Structurer le territoire régional autour de pôles d'excellence économique | 15 |
| 2.3 | Placer l'innovation, la recherche fondamentale et sa valorisation au cœur des priorités pour accélérer la mutation de l'économie régionale | 17 |
| 2.4 | Aider l'anticipation, clé de la réussite économique | 18 |
| 2.5 | Repenser l'action économique du Nord-Pas de Calais à l'international | 19 |
| 2.6 | Mobiliser et coordonner les outils financiers au service du développement économique régional | 20 |
| 2.7 | Faire du Nord-Pas de Calais une région hautement avancée dans les Technologies de l'Information et de la Communication | 22 |
| 2.8 | Promouvoir une Région solidaire et attentive à l'équilibre entre les territoires | 23 |

3 POUR UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE PARTAGÉE 25

4 ANNEXES 27





La Région Nord-Pas de Calais est candidate à

L'EXPÉRIMENTATION économique



1

La Région Nord-Pas de Calais est candidate à

L'EXPÉRIMENTATION économique

1.1 DANS UN CADRE LÉGISLATIF PRÉCIS

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise l'Etat à confier aux Régions le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique, en concertation avec les collectivités territoriales, leurs groupements et les chambres consulaires.

Ce schéma précède la délégation de l'Etat conférant à la Région la gestion des aides que celui-ci met aujourd'hui en œuvre au profit des entreprises.

La loi dispose qu' "après avoir organisé la concertation, le Conseil Régional adopte le schéma régional de développement économique... (*Le schéma*) doit comporter la définition des orientations stratégiques de la région en matière économique... et vise à promouvoir un développement économique équilibré de la région, à développer l'attractivité du territoire et à prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région".

La loi confie également à la Région le soin d'élaborer un bilan annuel des aides attribuées par les collectivités territoriales.

Par un courrier du 23 décembre 2004, le Président Daniel Percheron a informé le Préfet de Région de la candidature du Conseil Régional à l'élaboration d'un schéma de développement économique.

Par cette démarche, la Région réaffirme son ambition de prendre toutes ses responsabilités en matière de développement économique, conformément à l'esprit et à la lettre des lois de décentralisation.

Dans ce cadre, elle exprime aussi la volonté d'associer à son action les collectivités territoriales et leurs regroupements, les chambres consulaires, les partenaires sociaux ainsi que le monde associatif. Leurs avis sont joints à ce document et seront transmis au Préfet de Région comme le prévoit la loi.

En ouvrant ainsi la réflexion sur les orientations stratégiques en matière économique, la Région agit dans un esprit de concertation, gage d'efficacité globale et de la nécessaire solidarité entre les territoires.



1.2 POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI PLACE L'HOMME AU CŒUR DE TOUTES LES AMBITIONS

1.2.1 D'abord, il faut tirer les leçons d'un développement non durable

La construction du Schéma Régional de Développement Économique pose en préambule la question du sens de l'action économique, de ses objectifs et de sa finalité.

La réponse à cette question n'est pas évidente. L'histoire du Nord-Pas de Calais apporte cependant sur ce point des éclairages intéressants. Son histoire industrielle, en particulier, riche en emplois, dont tous les gens du Nord sont si fiers, est connue de tous. Elle est aussi un exemple de développement non durable.

Pendant des décennies, l'exploitation maximale des ressources naturelles et humaines a fait du Nord-Pas de Calais une région riche, précipitée dans une crise profonde et durable lorsque les conditions du développement économique se sont radicalement modifiées.

La région n'a ni pu, ni su anticiper ces mutations et projeter ses stratégies dans l'avenir. L'analyse économique d'alors n'a pas été complétée d'une réflexion pour les générations à venir, qui habitent aujourd'hui le territoire régional.

Ainsi, d'un statut de région industrielle puissante, contributrice au pays tout entier, le Nord-Pas de Calais a basculé dans un statut de région dépendante de la solidarité nationale, héritière de friches industrielles nombreuses, d'un environnement dégradé, marquée par le chômage, la sous-qualification et les diffi-

cultés sanitaires et sociales, notamment les maladies professionnelles.

Dans le même temps, il n'y a pas eu d'implantation scientifique "stratégique" à cause de son histoire.

Nous devons nous interroger sur cette histoire pour éviter la reproduction de cet engrenage et nous inscrire dans une logique de développement humain durable. **Nous proposons de placer l'Homme au cœur de nos ambitions économiques, donc au centre du Schéma Régional de Développement Économique. Ce schéma sera alors un Schéma Régional de Développement Économique et Social.**

Pour cela, cinq principes
doivent être observés :

1) Le Schéma Régional de Développement Économique retient le principe de n'accompagner sur le plan financier que les projets économiques solides comportant un volet social et environnemental de qualité. A cet égard, le Conseil Régional possède une expérience rigoureuse dans l'octroi d'aides directes aux entreprises. Il doit poursuivre et amplifier son effort.

2) Le Schéma Régional de Développement Économique retient le principe d'une approche par pôles d'excellence économique pour tous les territoires de la région.



1 La Région Nord-Pas de Calais est candidate à L'EXPÉRIMENTATION économique

3) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe du maintien de l'effort de la Région dans les domaines de l'Environnement et de la Santé - en ayant le souci d'associer les acteurs économiques à ceux de la recherche. La protection de l'environnement est trop souvent perçue comme une contrainte de nature à freiner le développement économique, parce qu'elle impose des réglementations lourdes. Les politiques menées par le Conseil Régional montrent le contraire en matière d'économies d'énergie ou de valorisation des déchets... L'enjeu consiste, d'une part, à privilégier les processus de production les moins pénalisants en matière de consommation de matières premières, de risques de pollution et d'énergie, et d'autre part, à développer une filière économique génératrice d'éco-entreprises. L'enjeu consiste également à rendre les processus de production plus performants en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques de maladies professionnelles. Dans un objectif plus large, il s'agit également d'aider à la structuration et au développement des filières du commerce éthique et équitable et d'encourager la consommation quotidienne à être un instrument de développement durable.

4) Le Schéma Régional de Développement Economique retient le principe de tendre pour tous vers une formation tout au long de la vie (formation initiale puis formation continue). La formation est un vecteur d'égalité des chances, notamment entre les hommes et les femmes. C'est la raison pour laquelle le Schéma doit être lié au Schéma Régional des Formations. La formation est également un enjeu fondamental qui doit permettre à chaque salarié d'être l'acteur déterminant des nécessaires évolutions de son entreprise au fil du temps. Elle doit aussi être protectrice de ses intérêts lorsque des difficultés surviennent, notamment à la suite de la fermeture de l'entreprise. En effet, les salariés les moins formés ont le plus de difficultés à retrouver un emploi lorsque la situation l'exige.

Or si nous ne pouvons pas, à nous seuls,

décréter la fin du chômage, si nous ne pouvons davantage régler tous les problèmes nés des évolutions nécessaires des entreprises, aux prises d'une économie de plus en plus ouverte, nous devons en revanche peser de tout notre poids pour que les hommes et les femmes du Nord-Pas de Calais ne subissent pas, de plein fouet, les cycles de l'activité économique en étant brutalement laissés pour compte. La formation peut y contribuer grandement. Elle ne doit pas porter uniquement sur le parcours professionnel des salariés et la valorisation de leur parcours personnel. Parce qu'elle concerne l'ensemble de la population du Nord-Pas de Calais, elle doit aussi favoriser, encourager, accompagner les démarches entrepreneuriales et créatives. Dans ce sens et dans le cadre du dispositif novateur que représente le Droit Individuel à la Formation tout au long de la vie, le Conseil Régional s'engage à jouer un rôle moteur auprès des entreprises et de leurs salariés en les aidant à se saisir et à bénéficier pleinement de ce droit. Le Conseil Régional a acquis des compétences nouvelles en matière de formation. Il s'agira de mobiliser l'ensemble des moyens nouveaux afin de sécuriser le plus possible le parcours professionnel de la population active. Cette initiative s'inscrit dans une réflexion pour le développement du concept de "Sécurité Emploi Formation tout au long de la vie", tout en sachant que toute avancée nécessitera une prise de décision législative nationale et européenne.

5) Le Schéma Régional de Développement Economique doit assurer la prise en compte des intérêts de chacun et l'ouverture de la parole à tous. La gouvernance du Schéma reprend à son compte un des principes fondateurs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, "l'intérêt public régional est alors l'expression d'une différenciation raisonnée : c'est à la fois ce qui rassemble, et ce qui permet l'expression de la spécificité de chacun, parce que cette spécificité a été reconnue par les autres au sein d'une démarche commune qui engage toutes les parties".



1.2.2 Ensuite, il faut élaborer des indicateurs et des critères clairs d'aide économique

L'efficacité des aides au développement économique exige la mise au point d'indicateurs et de critères simples et pré-définis, inscrits dans un contrat suivi et évalué.

Si les indicateurs comme le Produit Intérieur Brut sont intéressants, ils ne mesurent qu'une part de la réalité économique. Le PIB ne prend en compte ni la répartition ni la qualité de la richesse produite. La valeur ajoutée et la localisation de sa production au sein d'une filière permettent d'identifier les activités stratégiques pour l'économie régionale. A cet égard, il est inquiétant de noter que le Nord-Pas de Calais reste durablement en décalage avec les principales régions françaises comparables en terme de valeur ajoutée produite par habitant. Mais, cet indicateur ne peut résumer à lui seul le sens de l'économie régionale.

La Région utilise déjà des critères précis pour arrêter ses propres interventions. Ils portent notamment sur la qualité du projet industriel et social des entreprises, sur la qualité des investissements, sur la prise en compte de l'environnement, sur la qualité

des emplois créés et des contrats de travail proposés (conditions de travail), sur la qualité du dialogue social (association des partenaires sociaux aux décisions, respect des droits sociaux). D'autres critères sont utilisés pour favoriser certaines formes d'entreprises (comme les Sociétés Coopératives Ouvrières de Production) ou certains emplois (liés à la recherche en particulier).

Le Conseil Régional s'est engagé par ailleurs dans le calcul, pour le Nord-Pas de Calais, d'indicateurs nouveaux comme l'empreinte écologique ou comme l'Indicateur de Développement Humain (IDH) qui intègre PIB, espérance de vie, niveau d'instruction. Ces éléments sont de nature à doter la région d'indicateurs reconnus dans les trois sphères traditionnelles : l'économique, le social et l'environnement.

Le Conseil Régional souhaite poursuivre ces travaux de recherche, d'études et d'expérimentation et engager des débats citoyens dans ce domaine. Pour atteindre ces objectifs de recherche et d'évaluation, le Conseil Régional y consacrerait 1 % du budget de l'action économique.



1 La Région Nord-Pas de Calais est candidate à L'EXPÉRIMENTATION économique

1.2.3 Enfin, il faut aborder sans tabou la question de la fiscalité et celle de l'utilisation de l'argent public

La question de la fiscalité se résume le plus souvent à "trop ou pas assez" d'impôts. Les impôts sont perçus comme un frein à la compétitivité des entreprises. Il faut néanmoins rappeler qu'ils sont utilisés notamment pour financer les services dont bénéficie l'ensemble de la population, des entreprises et de leurs salariés. C'est vrai de la formation, des infrastructures, de la recherche, ou de la qualité de vie. Ces services créent un environnement favorable à l'activité économique et au développement des entreprises. Ils sont aussi le gage d'un équilibre entre les territoires.

C'est pourquoi il est important de réaffirmer le rôle essentiel des services publics qui favorisent la cohésion sociale et territoriale

et contribuent au dynamisme économique de notre territoire régional.

La question qui mérite alors d'être posée, est celle du rapport entre la qualité de l'action publique menée et l'argent public qui lui est consacré. Quelle est la qualité des services proposés aux entreprises ? Comment ces services contribuent-ils à renforcer l'attractivité du territoire régional, à aider les entreprises à s'adapter en anticipant les marchés, en construisant des projets industriels solides ? Pour cela, les services rendus doivent être évalués et cette évaluation rendue publique.

Cette question du rapport "qualité-prix" est évidemment tout à fait essentielle et mérite d'être traitée sans tabou.

1.3 LES PRATIQUES STRATÉGIQUES ET COLLECTIVES SONT BIEN ANCRÉES DANS NOTRE FONCTIONNEMENT

***"Le traumatisme industriel a été surmonté.
La renaissance économique doit être consolidée"***

Cette formule de Pierre Veltz est la conclusion de son étude sur le Nord-Pas de Calais entre 1975 et 2005¹. Tout au long de cette période, les crises successives dans le charbon, le textile et la sidérurgie ont durement frappé la région.

En 2005, force est de constater que la reconversion économique n'est pas achevée : la région reste marquée par un chômage élevé, des revenus par habitant et une

espérance de vie nettement inférieurs à la moyenne nationale².

Néanmoins, les auteurs soulignent que la région ne s'est pas pour autant "effondrée" : la conversion a principalement entraîné une perte de sa spécificité industrielle. L'économie régionale présente maintenant un profil proche de la moyenne des régions françaises.

¹ "Le grand tournant - Nord-Pas de Calais : 1975 - 2005", sous la direction de Pierre Veltz et de Laurent Davezies - 2005.

² Annexe 4 : carte sur le chômage dans la région au 31 décembre 2004.



Quatre points de l'étude retiennent plus particulièrement l'attention et éclairent les travaux du Schéma :

1) Il faut faire face aux évolutions de la société (augmentation du nombre des ménages, le développement du tourisme...) et aux défis démographiques, en particulier le vieillissement de la population. Le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie entraînent la création de nouveaux services et sont fortement créateurs d'emplois.

En effet, selon le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, la part des habitants de plus de 60 ans s'élèvera à 24,33 % en 2020, contre 18,11 % en 2000. Près d'un ménage sur quatre est déjà composé d'une personne vivant seule. Ces évolutions se traduisent par l'émergence de nouveaux besoins en termes de santé et de loisirs.

Le développement des services à la personne doit être encouragé. Les rendez-vous dans ce domaine ne doivent pas être manqués.

2) Il faut rester attentif à la question industrielle. "Dynamiser la base industrielle", c'est reconnaître le rôle majeur joué par le couple "industrie-services associés" pour l'avenir économique de notre région. Cela concerne les emplois directs au sein des entreprises industrielles et de leurs sous-traitants, cela concerne aussi les emplois indirects tirés du revenu des salariés consommateurs de biens et utilisateurs de services. Cette dynamisation a aussi une forte dimension internationale (attractivité, exportation) et technologique (capacité d'innovation).

Cette priorité ne doit pas être lue comme une opposition entre industrie et service :

- Car les modifications profondes des modes de production ont rendu perméables les frontières entre ces deux domaines. L'externalisation et le recours à la sous-traitance induisent que la qualité des produits industriels dépend souvent de la qualité des services utilisés.

- Car il est observé que la majeure partie des créations d'emploi se fait dans des activités de services à la personne et plus largement du "développement humain", comme, par exemple, la formation, et de la santé. La part des emplois dans l'industrie reste constante. C'est dans le domaine des services que se trouve le plus grand potentiel d'emplois et que l'innovation doit être encouragée.

3) Il faut aussi être attentif aux évolutions du commerce et de l'artisanat qui représentent une part importante de l'économie régionale et jouent un rôle majeur dans l'équilibre des territoires, notamment dans leur soutien aux zones les plus fragiles (zones rurales, quartiers urbains en difficulté). Le commerce est au cœur de la renaissance de la ville. Pour que toutes les villes retrouvent leur attractivité, il faut mettre en œuvre une politique de la centralité commerciale.

Il est proposé de créer une Conférence Permanente du Commerce, instance régionale d'information réciproque et de concertation entre les différentes structures décisionnaires en matière d'équipement commercial.

4) Il faut jouer la carte de la dynamique collective, tout en gardant à l'esprit que la majeure partie des décisions qui façonnent l'économie du Nord-Pas de Calais échappe à l'échelon régional. Les acteurs régionaux doivent utiliser toutes les marges de manœuvre pour peser sur l'avenir.

Comme le soulignent les deux auteurs : *"Il n'y a pas de déterminisme au sens étroit du terme. Lorsque les ressources morales et matérielles sont présentes - la capacité et la volonté de s'organiser ; des dirigeants actifs et déterminés (politiques ou économiques, peu importe)... les économies régionales sont beaucoup plus... malléables qu'on ne l'imagine souvent".*



Nous voulons poursuivre la construction

d'une **GRANDE RÉGION**
économique en Europe

Le Schéma Régional de Développement Économique s'inscrit dans la continuité du document d'orientation de 1998 "Le Nord-Pas de Calais, une grande région en Europe" qui demeure un document de référence de l'action du Conseil Régional. Son objectif principal, "développer les activités et l'emploi dans une région solidaire", est aujourd'hui réaffirmé.

Depuis 1998, la Région s'est nourrie des réflexions des acteurs publics et privés ainsi que des résultats des politiques mises en œuvre en partenariat avec ceux-ci. La mise en chantier d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) a été ainsi un moment privilégié d'échanges d'idées. Enfin, les documents d'orientation de l'État, en particulier le Projet d'Action Stratégique de l'État en Région (PASER), apportent des éléments importants de réflexion.

¹ Cette proposition est issue des 9 visites de territoires et des 70 contributions émanant de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, politiques, syndicaux et associatifs. Voir annexes 2 et 3.

Forte de ces expériences et de ces réflexions, la Région propose à ses partenaires de construire une politique économique qui s'inscrit dans une logique de développement humain durable¹ et qui se structure autour de huit enjeux.



2 Nous voulons poursuivre la construction d'une GRANDE RÉGION économique en Europe

2.1 ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION D'ACTIVITÉS

Le renouveau du tissu économique de la région passe par la création de nouvelles entreprises. Il y a peu de temps encore, le Nord-Pas de Calais apparaissait dans ce domaine très faible eu égard à son poids démographique et économique. Les efforts déployés dès 2001 portent leurs fruits et la région rattrape son retard (+ 34 % entre 2001 et 2004 pour les créations ex nihilo).

L'effort doit être maintenu et amplifié :

- Il faut continuer à sensibiliser la population régionale à la création, à la reprise et à la transmission d'entreprises, et orienter les candidats à la création vers les structures d'accompagnement. C'est le but assigné à la puissante campagne de communication en cours, qui oriente vers un numéro vert et vers le site "jécrée.com". L'enjeu est de favoriser le passage à une culture de l'initiative et le développement de l'esprit d'entreprise. La formation doit jouer un rôle dans cette évolution, notamment par la promotion de pédagogies susceptibles d'éveiller l'esprit d'initiative.
- Il faut aussi s'assurer de la qualité de l'accompagnement et du suivi. Si le nombre de créations est un indicateur parmi les autres, l'enjeu est aussi qualitatif. Il justifie le recours à un soutien humain et financier de grande qualité, accessible à tous. Le créateur doit avoir la possibilité de vérifier la viabilité de son projet, d'être formé et d'accroître les chances de pérennité de la jeune entreprise.
- Il faut enfin contractualiser les actions entre les financeurs et les opérateurs, sur des engagements clairs en termes d'objectifs à atteindre.

La dynamique doit être amplifiée :

- Grâce à un effort particulier porté sur la transmission - reprise d'entreprises. La disparition programmée de plusieurs centaines d'entreprises chaque année doit être anticipée. Les chiffres sont significatifs : 32 % des dirigeants des 9 000 PME/PMI de plus de 5 salariés du Nord-Pas de Calais ont plus de 55 ans. Cela se traduira par la disparition de milliers d'emplois et de services. Des actions performantes de rapprochement entre cédants et repreneurs sont à imaginer et à mettre en œuvre rapidement.

- Grâce au soutien à l'artisanat qui doit faire l'objet d'un soin particulier.

Dans le Nord-Pas de Calais, les artisans représentent 10 % de la population active. 34 600 entreprises sont implantées sur l'ensemble des territoires infra régionaux, en milieu urbain comme en milieu rural. Avec 120 000 emplois dont 8 100 apprentis, l'artisanat est en première ligne dans le développement des services à la personne, du tourisme, des loisirs et dans la construction. Son avenir se prépare notamment par la formation des apprentis. En mai 2005, l'objectif de former 6 400 jeunes supplémentaires en plus des 16 500 présents à la rentrée 2004 a été contractualisé entre l'Etat et le Conseil Régional.

Ce contrat a été renforcé par un accord entre l'Etat, le Conseil Régional et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour conforter la qualité de l'apprentissage artisanal dans le Nord-Pas de Calais et assurer un développement territorial équilibré de l'offre de formation.

- Grâce enfin à la volonté de développer une politique innovante de soutien à la création de services de proximité. Ces services permettent d'améliorer la qualité de vie de la population, de créer du lien

Nous voulons poursuivre la construction
d'une **GRANDE RÉGION**
économique en Europe **2**



social et de faire reculer le chômage par la concrétisation d'importants gisements d'emplois disponibles. Nous avons démontré notre capacité à faire émerger une économie de services ayant une forte utilité sociale. Cette politique s'inscrit dans une logique de création d'emplois durables. La pérennité des services et des emplois doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

En élargissant sa lisibilité à l'ensemble des initiatives économiques réussies et en s'appuyant sur le concept "le Nord-Pas de Calais, Vallée de la créativité", la région peut convaincre, à l'échelle nationale et internationale, qu'elle offre une terre propice

à l'initiative et au développement économique : dynamique de la création d'entreprises, forte présence d'investisseurs étrangers, exemples multiples d'innovations réussies à partir de ressources régionales. Les contacts seront facilités par le biais d'outils comme les sites Internet "jecree.com" et "jinnove.com". Le nom du Nord-Pas de Calais serait alors associé à une image forte, la Créativallée, c'est-à-dire la vallée de la Créativité.

L'animation est confiée à une équipe resserrée mais spécialisée. La mise en œuvre des décisions relève de la responsabilité d'un comité technique comprenant l'ensemble des acteurs.

2.2 STRUCTURER LE TERRITOIRE RÉGIONAL AUTOUR DE PÔLES D'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE

Dans une économie de plus en plus ouverte, la volonté de tous les acteurs de s'organiser sera l'élément clef de leur capacité de résistance et de l'adaptation du tissu économique régional.

Les dynamiques de filière doivent être fortement soutenues face à des évolutions de plus en plus rapides. L'avenir des entreprises dépend très largement de leur capacité d'anticipation et d'innovation et de leur aptitude à s'internationaliser. La logique de filière s'impose pour mobiliser et mutualiser l'expertise et les moyens touchant à la recherche, au transfert de technologie, au développement à l'international et à la formation des hommes.

Il est proposé de structurer l'économie autour d'une articulation pôle d'excellence économique - territoire¹. Chaque territoire,

s'il l'accepte, sera chargé d'une mission d'intérêt régional, de conduite, d'animation et de promotion d'un ou plusieurs pôles d'excellence économique. Cette mission intégrera l'ensemble des acteurs régionaux et positionnera le pôle d'excellence au niveau national voire international. Cette logique n'est pas stricte et ne cloisonnera pas les territoires et les secteurs : c'est souvent de la transversalité que naît l'innovation. Les coopérations entre pôles et entre territoires sont encouragées.

Chaque pôle sera animé par une structure capable de construire un réseau régional de compétences et de répondre aux demandes formulées par les entreprises, ce qui nécessite une reconnaissance mutuelle et collective du rôle de chacun.

Quelques exemples de ce type de structures existent déjà dans la région, comme Eurasanté, le Centre de Développement des Eco-Entreprises, le pôle halieutique...

¹ Annexe 1 : description des pôles d'excellence économique et Annexe 4 : carte sur les établissements industriels et carte sur les têtes de réseau pôles d'excellence économique.



2 Nous voulons poursuivre la construction d'une GRANDE RÉGION économique en Europe

Le Conseil Economique et Social Régional souligne le rôle que doit jouer la métropole, en particulier à travers ses fonctions stratégiques, au service de l'ensemble des pôles et des territoires.

La labellisation "pôle de compétitivité", lors du CIADT du 12 juillet 2005, concrétise la maturité de six pôles¹. Ces six pôles se caractérisent par l'engagement commun de coopération du monde de l'entreprise avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces pôles, à connotation fortement technologique, sont d'envergure nationale voire internationale. Ils sont dotés d'une gouvernance propre et font l'objet d'un encadrement par un comité de coordination, mis en place par l'Etat, auquel participeront les collectivités territoriales intéressées par le projet. Un appui régional sera apporté à chaque pôle avec une délégation éventuelle à la collectivité territoriale la plus engagée.

Certains projets, ayant un potentiel en région, demanderaient à être davantage valorisés et ont vocation à répondre à un futur appel à projet lancé par la DATAR².

Enfin, d'autres dynamiques sont à construire à partir d'un potentiel régional ou de défis à relever. Elles n'ont pas vocation à s'inscrire dans une démarche de pôle de compétitivité, du fait de l'absence d'une composante forte de la recherche. Néanmoins, les enjeux en termes de structuration de filières et d'emplois justifient une ambition régionale pour ces secteurs. Il faut ainsi faire la part entre des pôles à dominante technologique/scientifique et des pôles à dominante économique³.

La porte est ouverte à d'autres secteurs et d'autres territoires (notamment à des échelles inférieures), dès lors qu'ils s'inscrivent dans cette démarche.

Le bilan des pôles de compétitivité et d'excellence et les perspectives annuelles

de chaque pôle seront présentés et débattus lors de la Conférence Annuelle sur l'Emploi.

La politique menée en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire mérite un positionnement particulier. Cette approche de l'économie concerne l'ensemble de la région, elle impacte tous les territoires. Ses effets sur l'économie régionale sont réels. D'après l'INSEE, ce secteur emploie 10 % des salariés du Nord-Pas de Calais. Des formes spécifiques de soutien sont mises en place pour aider des structures comme les SCOP.

Le Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire constitue une démarche ambitieuse pour accompagner un développement harmonieux de l'Economie Sociale et Solidaire. Le succès de cette démarche, contractualisé en 2003 avec l'ensemble des acteurs de ce domaine, est essentiellement conditionné par son volet territorial.

Il faut donc maintenir l'effort collectif grâce à la mise en place des Programmes Locaux de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Ces programmes se construiront dans la durée, ce qui nécessite une implication forte et durable de l'ensemble des signataires. A cela, on peut ajouter qu'il serait utile d'éclairer les comportements des responsables de l'économie dite classique par la présentation des pratiques de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'ensemble des couples pôle-territoire structure et affiche la réponse économique globale du Nord-Pas de Calais. Le Conseil Régional participera à la définition stratégique des pôles sans se trouver en position de maîtrise d'ouvrage. Il soutiendra, avec tous les partenaires financiers, les initiatives portées collectivement par les acteurs économiques.

Cette nouvelle responsabilité des territoires n'annule bien évidemment aucune des actions économiques menées par eux jusqu'alors. Bien au contraire, elle vient l'enrichir.

¹ Ferroviaire (i-trans), textile (up tex), halieutique (aquatique), industries du commerce (Distributive), nutrition-santé-longévité, Matériaux Alimentaires à Usage Domestique (MAUD).

² Agroalimentaire, environnement, sécurité des process industriels, créativité numérique.

³ Bâtiment, automobile, mécanique, plasturgie, logistique, tourisme, bois.

2.3 PLACER L'INNOVATION, LA RECHERCHE FONDAMENTALE ET SA VALORISATION AU CŒUR DES PRIORITÉS POUR ACCÉLÉRER LA MUTATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Les secteurs à haute valeur ajoutée (technologies de l'information, biotechnologies), la recherche fondamentale, les approches multi-sectorielles essentielles au développement de l'innovation ont un rôle majeur à jouer pour susciter et accompagner la mutation économique du territoire, valoriser et diffuser dans plusieurs secteurs économiques (plasturgie, textiles innovants, transports, bâtiment...).

Le niveau de dépenses investies dans la R&D reste faible dans le Nord-Pas de Calais, notamment dans les entreprises. De plus, si l'implication en région des grands organismes s'est sensiblement améliorée ces dernières années, un rattrapage important est encore à réaliser. Dans l'esprit du sommet de Lisbonne, l'objectif de 3 % du PIB consacrés à la recherche et à l'innovation est loin d'être atteint dans le Nord-Pas de Calais (seulement 0,7 % du PIB en 2002). Le Nord-Pas de Calais doit se fixer cet objectif avec le concours du Conseil Régional qui devrait y consacrer 3 % de son propre budget. Les entreprises doivent, de la même manière, investir de façon importante dans l'innovation à tous les niveaux. Notre région doit favoriser la mise en réseau et la coopération, sur le territoire régional et transfrontalier, des organismes d'enseignement supérieur, des centres de recherche et des entreprises.

Des actions ont été engagées depuis 2001 pour soutenir l'innovation : incubateurs, fonds d'amorçage, simplification du mode de financement, approche locale. Des avancées

significatives ont été réalisées ces dix dernières années pour structurer et mutualiser les activités de recherche en région, aboutissant à l'émergence des pôles d'excellence en recherche dans les domaines des micro et nanotechnologies, de la chimie, des transports terrestres.

Cet effort doit être impérativement soutenu, d'autant que la recherche ne se limite pas à une aide à l'innovation dans les entreprises. Avec ses 4 000 chercheurs, 8 000 si l'objectif de 3 % devient une réalité, la recherche est en soi une activité socio-économique à part entière de par ses effets induits, sa production de connaissances et de compétences.

Trois vecteurs apparaissent prioritaires pour aller plus loin :

- Accroître le potentiel de recherche public et privé,
- Optimiser les échanges entre laboratoires, centres technologiques et entreprises,
- Poursuivre la sensibilisation, développer et accompagner l'innovation et le transfert de technologies au cœur des entreprises.

Comme la promotion de la création d'entreprise s'appuie sur le site Internet "jecree.com", la dynamique de l'innovation s'appuiera sur le site "jinnove.com".

La gouvernance proposée comprend : un comité de pilotage, un comité technique et surtout un animateur suffisamment légitime pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme, au sein d'un espace de travail rassemblant l'ensemble des opérateurs (plate-forme régionale de la valorisation de la recherche et de la formation à, et par la recherche).



2 Nous voulons poursuivre la construction d'une GRANDE RÉGION économique en Europe

Le comité de pilotage sur cette partie innovation-valorisation de la recherche agira en lien direct avec le Comité Consultatif Régional pour la Recherche (instance régionale de concertation portant sur la politique régionale de la recherche).

Ces deux comités de pilotage seront chargés :

- De proposer des objectifs stratégiques pour le futur développement de la recherche publique, de la technologie et de la nécessaire coopération entreprises, Universités et Grandes Ecoles,
- De définir un plan d'action dégagant de façon cohérente les principales priorités stratégiques en termes d'innovation, de recherche et développement pour notre région,
- De faire évaluer les projets retenus,
- D'élargir dans une dimension transfrontalière l'activité de recherche et développement pour atteindre une taille critique,
- D'alimenter la réflexion prospective du comité par une veille stratégique et économique systématique.

2.4 AIDER L'ANTICIPATION, CLÉ DE LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE

Le contexte économique des entreprises régionales est de plus en plus changeant : évolution des technologies, des contraintes réglementaires, des marchés et de la concurrence... Le risque majeur pour les entreprises est le manque d'anticipation de ces évolutions dans leurs activités.

En lien avec l'État, les collectivités publiques, les organismes consulaires, la Région propose de construire une politique ambitieuse d'intelligence économique. Il s'agit de mettre en place, de manière très opérationnelle, un outil de veille stratégique à haute valeur ajoutée à destination des chefs d'entreprise.

Cette politique s'appuiera sur les outils existants et sur une coopération forte avec l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, structurée par un réseau

d'experts basés dans les ambassades françaises partout dans le monde.

La bonne articulation devra donc être trouvée entre les dispositifs généralistes et spécialisés, portant non seulement sur la fourniture d'informations mais aussi sur le développement de pratiques d'intelligence économique au sein des entreprises.

Pour sa part, la Région souhaite s'appuyer sur un dispositif très opérationnel de transmission d'informations aux chefs d'entreprise, après un diagnostic spécifique à chaque entreprise.

Il est proposé, avec l'appui des acteurs locaux, de mailler le territoire régional par l'implantation d'antennes sectorielles, en lien avec les pôles d'excellence propres à chaque zone.

2.5 REPENSER L'ACTION ÉCONOMIQUE DU NORD-PAS DE CALAIS À L'INTERNATIONAL

Le Nord-Pas de Calais est la troisième région exportatrice de France en 2004. Ces résultats cachent des pratiques dispersées : de grands champions régionaux ont une pratique forte du commerce extérieur, alors que la plupart des PME/PMI rencontrent encore beaucoup de difficultés à se projeter sur les marchés internationaux.

Pour l'accueil des investisseurs étrangers et l'implantation d'établissements nouveaux, le Nord-Pas de Calais est une région attractive (2ème région d'accueil en France en nombre d'emplois créés entre 1993 et 2004). Néanmoins, la nature des activités accueillies pose question : ce sont principalement la logistique et les industries de main-d'œuvre qui s'implantent, alors que l'enjeu est aussi l'accueil d'industries à plus haute valeur ajoutée, et notamment les centres de R&D.

Il s'agit également de tirer parti de la position géographique avantageuse de notre territoire. Le Nord-Pas de Calais est la porte d'entrée en Europe du Nord, et devrait avoir une fonction d'interface et de trait d'union entre la France et l'Europe en s'appuyant sur sa position transfrontalière et sur la proximité de Bruxelles pour conforter les actions pertinentes déjà engagées avec les régions limitrophes de l'Eurorégion (programme de recherche, coopération entre entreprises...).

L'élargissement de l'Union Européenne pose la question de la coopération avec les pays entrants. Les déséquilibres Nord-Sud questionnent la répartition de la richesse entre pays. Ces interrogations nécessitent

une politique volontariste des acteurs régionaux que le Conseil Régional souhaite encourager. La Région a acquis une expérience dans ce domaine : échanges équilibrés entre des entreprises régionales et ces pays, échanges de savoir-faire pour favoriser le développement local (exemples : plates-formes d'initiatives, développement de l'artisanat).

Face à ces enjeux, il existe de nombreuses structures publiques ou parapubliques qui revendiquent des actions fortes à l'international. Mais la réponse institutionnelle est atomisée et difficilement lisible. Il s'agit donc de rendre ce réseau d'acteurs plus opérationnel et plus structuré.

Trois objectifs se dégagent clairement :

- Conforter et développer les parts de marché des entreprises régionales opérant déjà à l'international,
- Favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs présents durablement sur de nouveaux marchés étrangers,
- Soutenir l'internationalisation des pôles d'excellence et de compétitivité sur lesquels la région fonde en partie ses perspectives de développement.

Pour construire cette politique, quatre approches de la fonction internationale doivent être distinguées entre :

- L'attraction des investisseurs extérieurs,
- L'appui à l'internationalisation des entreprises régionales,
- La communication à l'international sur les atouts de la région Nord-Pas de Calais (image),
- Le lobbying européen et les relations de coopération bilatérale.



2 Nous voulons poursuivre la construction d'une GRANDE RÉGION économique en Europe

Une telle distinction s'impose parce que les cibles, les métiers, les modes opératoires et aussi les moyens ne sont pas identiques entre ces quatre approches, même s'il doit y avoir entre elles des synergies et des interfaces.

Cette politique régionale à l'international, définie et suivie avec les opérateurs régionaux, doit s'appuyer sur des réseaux de compétences proches des entreprises et de chaque territoire.

Il s'agit de mettre en place un groupe restreint composé des principaux acteurs économiques agissant à l'international. Ce groupe s'appuiera sur un expert, connaissant parfaitement le fonctionnement des échanges internationaux, susceptible d'incarner cette politique internationale et de proposer des orientations. Les orientations validées, chaque membre du groupe les portera au sein de sa propre structure. Cette forme d'organisation demeure donc souple et respectueuse des prérogatives et des compétences de chacun.

La structuration de l'économie régionale par les pôles d'excellence implique de privilégier une approche sectorielle des marchés.

Néanmoins, des compétences particulières, notamment par pays, demeurent intéressantes dès lors qu'elles sont mobilisées par cette approche sectorielle.

La vocation internationale de l'économie du Nord-Pas de Calais suppose aussi un effort de formation sur la maîtrise des langues et la connaissance des systèmes juridiques et culturels de nos voisins.

Forte du dynamisme de la création d'entreprise et de l'offre capitalistique de FINORPA, forte de son positionnement géographique, forte de la construction de l'ensemble de ses pôles d'excellence et de ses infrastructures, l'image du Nord-Pas de Calais à l'international doit être celle d'une région où les investisseurs étrangers trouveront un environnement propice à leur développement.

2.6 MOBILISER ET COORDONNER LES OUTILS FINANCIERS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Pour compléter ses moyens d'intervention, le Conseil Régional s'est donné la possibilité d'intervenir indirectement et minoritairement dans le capital des entreprises régionales.

Cette possibilité n'a de sens que si le Conseil Régional ne s'inscrit pas dans des logiques de rentabilité à court terme, mais au contraire oriente ses décisions à partir d'autres critères (valeur ajoutée régionale, nombre et qualité des emplois créés ou maintenus, le soutien à des SCOP...).

Le rachat de FINORPA est l'élément clé de cette politique. Les caractéristiques du

partenariat construit par la Région préfigurent les orientations de l'outil. L'alliance public-privé répartit les rôles entre la puissance publique, chargée de la stratégie générale de FINORPA, et le privé, chargé des engagements quotidiens de la majeure partie des outils financiers (notamment la Société de Capital Risque). Avec FINORPA, le Nord-Pas de Calais dispose d'un outil financier calibré pour atteindre une capacité d'intervention annuelle de 30 millions d'euros. Entre 150 et 170 dossiers seront ainsi soutenus chaque année.

Plus largement, la Région doit chercher à mettre en cohérence sa politique économique

Nous voulons poursuivre la construction

d'une GRANDE RÉGION économique en Europe 2



et l'ensemble des outils financiers auxquels elle participe :

- Sur l'insertion et la solidarité : la Caisse solidaire Nord-Pas de Calais, Autonomie et Solidarité,
- Sur la création d'entreprises : FINORPA, ADIE, Nord'Actif, Inseraction 62 et les plates-formes d'initiatives locales, Fonds Régional de Garantie Nord-Pas de Calais, le Fonds de garantie création OSEO - SOFARIS,
- Sur l'innovation : INOVAM,
- Sur l'immobilier d'activités économiques : Batinorest, Batixia (dans les quartiers en difficultés).

L'attractivité régionale est renforcée par la présence d'autres outils financiers, comme l'Institut Régional de Développement, Croissance Nord-Pas de Calais, Nord Innovation, Nord Croissance...

La Région continuera d'intervenir sous forme de Contrats de Développement (pour les projets régionaux créateurs d'emplois), dans le cadre du Fonds Spécial d'Implantation (pour renforcer l'attraction d'investisseurs étrangers) et sous forme d'avances remboursables (pour la relance d'entreprises, dès lors que sont assurées les perspectives de pérennité, voire de développement). L'avance remboursable est un outil souple qui pourra également contribuer au développement des PME/PMI.

La Région s'attachera à favoriser le développement harmonieux de la création d'entreprises sur l'ensemble du territoire régional dans un esprit d'équité territoriale.

Comme c'est déjà le cas actuellement, l'engagement du Conseil Régional est soumis à des conditions très strictes. Pour autant, le Conseil Régional ne manifeste aucune volonté d'ingérence dans la gestion interne des entreprises. Il ne souhaite pas davantage administrer l'économie régionale. Dans cet esprit, et parce qu'il s'agit de fonds publics, il débattre avec l'entreprise qui sollicite l'aide de la qualité du projet industriel, de la qualité des investissements,

de la qualité des contrats de travail et du dialogue social, du respect de l'environnement. Le versement de l'aide est progressif, en fonction du déroulement des recrutements et des investissements. La pérennité des emplois est surveillée. La commission extra régionale de suivi des aides, mise en place par le Conseil Régional, permet de partager, avec les partenaires sociaux, un bilan a posteriori de l'utilisation des aides directes aux entreprises. Une attention toute particulière sera apportée aux financements apportés par les collectivités locales et intercommunalités pour soutenir les projets.

La concertation entre collectivités est indispensable pour éviter toute surenchère à l'aide publique : certaines délocalisations internes à la région n'ont aucun sens. Le chantage à l'emploi est parfois utilisé pour faire jouer la concurrence entre collectivités du Nord-Pas de Calais, obtenir un maximum d'argent public et empêcher toute politique foncière régionale raisonnée.

La raréfaction des fonds européens et la fin du Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier sont une menace pour l'aménagement des zones d'activités et l'immobilier industriel. Une articulation entre la Région et les Conseils Généraux existe déjà. La Région réserve ses interventions sur les projets individuels d'entreprises dans le cadre de Contrats de Développement, les Conseils Généraux interviennent sur les projets d'immobilier collectif.

Le Nord-Pas de Calais devra se mobiliser collectivement contre le désengagement budgétaire des fonds européens. Au total, le Nord-Pas de Calais aura utilisé 995,3 millions d'euros sur la période 2000 - 2006, au titre des objectifs 1, 2 et 3. De graves incertitudes pèsent sur les moyens et les aides européennes dont la région pourra bénéficier demain. Pourtant, qu'il s'agisse du financement d'équipements lourds ou de l'animation et de l'ingénierie, les fonds structurels ont été des vecteurs de développement contribuant à la revitalisation du Nord-Pas de Calais.



2 Nous voulons poursuivre la construction d'une GRANDE RÉGION économique en Europe

2.7 FAIRE DU NORD-PAS DE CALAIS UNE RÉGION HAUTEMENT AVANCÉE DANS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

A l'échelle mondiale, le Nord - Pas de Calais doit apparaître comme un territoire fortement attractif en termes de qualité de débit, de concurrence effective et de prix, tout en veillant à la réduction des inégalités entre territoires. Trois cibles sont identifiables : les habitants, les villes (et groupements de communes) et les entreprises.

Dans le champ sociétal, les TIC ont un rôle majeur à jouer dans la modernisation des services publics et la mise en place de la formation tout au long de la vie.

Il est essentiel de préserver l'égalité des chances :

- En garantissant l'accessibilité du haut débit sur tout le territoire régional contribuant à la couverture des zones d'ombres,
- En poursuivant les actions engagées dans le domaine de la formation initiale et

continue, notamment dans la constitution d'espaces numériques de travail dans les lycées et les universités, le développement de la formation ouverte à distance,

- En faisant de l'administration électronique, en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales, un élément structurant de l'aménagement de notre territoire. Il s'agit de faire progresser l'utilisation des TIC dans toutes les communes du Nord-Pas de Calais, notamment pour garantir à tous - citoyens, associations, entreprises - l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire.

Dans le champ économique, les TIC sont un moteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi. Il est essentiel de veiller à la qualité d'accès et de service haut débit des entreprises régionales et à la desserte en très haut débit. Il doit être envisagé de participer éventuellement au financement des équipements spécifiques des parcs d'affaires identifiés comme "stratégiques", afin qu'ils présentent un avantage compétitif.

2.8 PROMOUVOIR UNE RÉGION SOLIDAIRE ET ATTENTIVE À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES

La solidarité est un élément fondamental de la politique économique du Conseil Régional qui veille à un développement équilibré de tous les territoires et à une mise en synergie ¹.

Le choix délibéré d'un couplage pôle d'excellence/territoire et d'une prise en compte des spécificités de chacun des territoires de la région est une première réponse à cette recherche d'équilibre. La Région entend également actionner les leviers du développement local comme l'activité agricole, l'offre de services à la population, l'offre de tourisme et de loisirs.

La solidarité se manifeste aussi par le combat déterminé contre l'exclusion. Le soutien à l'Insertion par l'Économie doit être poursuivi. Les PLIE sont des acteurs économiques à part entière, qui participent au développement local. L'insertion doit demeurer un volet des projets de territoires.

La mise en place du volet emploi du plan de cohésion sociale, dont le protocole d'accord cadre a été signé en mai 2005, marque une mobilisation pour l'accès et le retour à l'activité de tous et une attention particulière apportée aux jeunes.

Les objectifs affichés sont clairs :

- Accompagner 53 000 contrats aidés en 2005 dans le secteur non marchand (revenir au niveau de 2002),
- Construire un droit à la formation pour tous (visant à offrir un accès à la formation de 108 000 personnes par an),
- Accompagner 19 000 jeunes dans leur accès à un emploi durable (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale).

Enfin, la Région est solidaire des salariés frappés par les plans sociaux. Si la priorité absolue est le maintien de l'activité, en favorisant la concertation entre les différents acteurs pour élaborer, chaque fois que cela est possible, des projets alternatifs favorables à l'emploi, la Région a fait la preuve de sa capacité à se mobiliser pour limiter les licenciements et leurs impacts (mobilisation du Fonds d'Anticipation Sociale) et pour permettre aux salariés licenciés d'accéder à un parcours de formation en vue de leur reconversion.

Pour éviter d'en arriver à ces situations, et parce que l'anticipation au sein des entreprises peut permettre de prendre des mesures quand il est encore temps, une cellule de veille d'entreprises en difficulté sera créée avec les services publics compétents pour travailler le plus en amont possible avec l'ensemble des acteurs concernés.

¹ Annexe 4 : carte sur la répartition de l'emploi total dans la région fin 2003, carte sur l'évolution de l'emploi entre 1998 et 2003.





Pour une GOUVERNANCE économique régionale PARTAGÉE

Le Schéma Régional de Développement Économique ouvre la possibilité pour la Région de gérer, au delà de ses compétences propres, les aides publiques aujourd'hui attribuées par les services de l'Etat.

Il s'agit-là d'une réalité légale et financière. La Région souhaite aller plus loin dans l'esprit qui a présidé à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique. Elle propose de faire de la dynamique du Schéma le point de départ d'un partenariat renouvelé, car tout au long de son écriture, les préoccupations des partenaires ont été prises en compte et ont nourri une intelligence collective qui donne à l'action publique tout son sens.



3 Pour une GOUVERNANCE économique régionale PARTAGÉE

Ce partenariat, inédit dans notre région :

- **S'inscrira dans un nouveau mode de gouvernance articulé autour :**

- d'un forum du développement économique régional¹ qui organise, chaque année, une conférence régionale pour l'emploi et le développement économique², et une réunion dans chacun des territoires de la région. Ce forum analysera le bilan des actions menées et les perspectives à venir, sur la base d'un travail préparatoire réalisé par le comité opérationnel,

- d'un comité opérationnel³, composé des principaux acteurs économiques et politiques, chargé de l'animation de cette politique, dans le cadre d'orientations validées en commun.

- **Et facilitera :**

- L'émergence d'une vision économique commune pour le Nord-Pas de Calais.

- La mise au point d'une stratégie économique en ligne avec cette ambition, respectueuse des rôles et spécificités de chacun des partenaires.

- La consolidation de l'ensemble des moyens financiers disponibles. Chaque partenaire contribuera à la mise en place des orientations décidées, selon ses compétences et ses moyens financiers. Il ne s'agit pas de transférer ou de soumettre le financement de chaque institution à une décision collective : chaque instance délibérative doit être respectée. Néanmoins, afin de gagner en efficacité collective, il s'agit d'inscrire et d'articuler les politiques de chacun dans un objectif commun.

- La définition d'une méthode d'évaluation rigoureuse de tous les processus.

L'évaluation sera conduite par une instance spécifique et indépendante, dont le rapport sera présenté devant la Conférence Régionale. Les travaux en cours sur la définition de critères permettront d'alimenter la mise en œuvre de cette évaluation. Ce travail sera utilement éclairé par les pratiques antérieures de la région, lors des Assises Régionales pour le Travail et l'Emploi, ou en

tirant les leçons du bilan critique des comités de développement des agglomérations (du point de vue de leur apport au champ de l'économie, des quelques acquis sur le dialogue social territorial, d'expériences exemplaires existant à l'étranger).

Cette gouvernance respecte et n'ôte rien aux compétences et prérogatives des collectivités locales, en particulier le Conseil Régional, qui leurs sont dévolues par la loi.

Cette gouvernance partagée est l'effort à fournir pour servir une très grande ambition⁴ : le Nord-Pas de Calais parmi les plus grandes régions économiques d'Europe. Cet objectif peut être raisonnablement atteint si notre démarche est collective et partagée. Tel est le but de cette nouvelle organisation.

¹ Ce forum sera ouvert au Conseil Régional, aux Conseils Généraux, à 1 représentant d'une intercommunalité, à l'Etat, au CESR, à la CRCI, à 1 chercheur/1 universitaire, 2 chefs d'entreprise et aux 17 animateurs des pôles d'excellence économique.

² Cette conférence sera ouverte aux Présidents du Conseil Régional, des Conseils Généraux, du Conseil Economique et Social Régional, des EPCI, des organismes consulaires, des maires des grandes communes. Il sera ouvert également aux représentants des partenaires sociaux et du monde associatif et notamment des associations de chômeurs. La Région souhaite que le Préfet de Région en soit l'invité permanent.

³ Ce comité sera ouvert au Conseil Régional, Conseils Généraux, à 1 représentant d'une intercommunalité, à l'Etat, au CESR, à la CRCI, à 1 chercheur/1 universitaire, 2 chefs d'entreprise.

⁴ Cette politique économique régionale se construira en totale cohérence avec la compétence du Conseil Régional en matière de formation :

- La formation (apprentissage, formation professionnelle et continue) est devenue, au fil des étapes de la décentralisation, une compétence de droit commun de la Région, en direction notamment des jeunes et des demandeurs d'emploi.

- Elle renvoie à l'ensemble de la politique de ressources humaines, qu'il s'agisse des départs massifs en retraite, de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ou de la Validation des Acquis de l'Expérience...

Le Schéma Régional de Développement Economique se construira en cohérence avec les autres réflexions menées à l'échelle régionale (dont la finalisation est prévue en 2006) :

- Il orientera la dimension "économie" du Schéma Régional des Formations, à travers notamment les questions emploi-formation (pôles d'excellence économique, apprentissage, VAE, GPEC...).

- Il s'appuiera sur les conclusions du Schéma Régional du Tourisme pour construire l'approche économique du tourisme.

- Le Schéma Régional des Transports structurera la question des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et fluviales et la question de la logistique.

- De même, il s'intègre dans l'ambition du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, en garantissant un développement durable pour l'ensemble du territoire du Nord-Pas de Calais.

ANNEXES

ANNEXE 1 :	28
La description des pôles d'excellence économique	
ANNEXE 2 :	32
Liste des contributions écrites	
ANNEXE 3 :	33
Liste des intervenants lors des réunions publiques	
ANNEXE 4 :	35
Cartographie	
- Taux de chômage en Nord-Pas de Calais par zone d'emploi au 31 décembre 2004	35
- Répartition de l'emploi total en Nord-Pas de Calais par zone d'emploi au 31 décembre 2003	37
- Evolution de l'emploi total en Nord-Pas de Calais par zone d'emploi entre 1998 et 2003	39
- Les établissements industriels par secteur d'activité et par taille (région Nord-Pas de Calais)	41
- Têtes de réseau des pôles d'excellence économique	43



ANNEXE 1

La description des pôles d'excellence économique

La labellisation "pôle de compétitivité", lors du CIADT du 12 juillet 2005, concrétise la maturité de six pôles.

1) Le ferroviaire (projet i-trans) : Ce pôle a reçu le label "pôle de compétitivité à vocation mondiale".

Le Nord-Pas de Calais, première région ferroviaire de France, concentre 30 % de l'activité française. Ce secteur d'activité emploie 10 000 personnes dans l'ensemble de la filière en région.

A partir de l'identification de verrous technologiques réalisés avec les industriels et opérateurs impliqués (Alstom, Bombardier, AFR, SNCF, les pôles professionnels AIF et ARIA...), des projets fédérateurs ont été retenus sur notamment les wagons fret de ferroutage interopérable, un démonstrateur d'automotrice Intercity, une voie sur dalle grande vitesse, une filière économique de maintenance prédictive, la sécurité passive et intégrée, la vibro-acoustique des sous-systèmes automobiles...

S'appuyant sur le très important potentiel de R&D structuré autour du Groupement Régional de Recherche en Transports (GRRT), bénéficiant du soutien de trois organismes de recherche, le CNRS, l'INRETS et l'INRIA, favorisé par l'implantation de l'Agence de Sécurité Ferroviaire Européenne, l'ambition est de promouvoir le Nord-Pas de Calais comme référent européen dans le domaine ferroviaire, notamment sur la question de la grande vitesse (300 km/h) avec l'extension du Centre d'essais ferroviaire.

Ce projet dépasse la logique sectorielle du ferroviaire et les limites du territoire régional puisqu'il vise le développement des transports intermodaux, interopérables et intelligents. Si le point nodal de ce pôle est situé dans le Valenciennois, les territoires de la métropole lilloise, du Douaisis, du Dunkerquois, de l'Avesnois, du Bruaysis... sont aussi concernés, ainsi que plusieurs territoires de la région Picardie (Compiègne, Amiens).

2) Le textile (projet Up Tex)

Même si le secteur est en crise profonde, le Nord-Pas de Calais possède un savoir-faire et un potentiel importants : par exemple, 25 % du chiffre d'affaires français du textile haute performance (automobile, médical, BTP...) sont réalisés dans le Nord-Pas de Calais, avec 200 entreprises et plus de 9 000 emplois.

Le projet s'articule actuellement autour de deux axes technologiques, à savoir : le textile haute performance (ignifugation, effets barrières, textiles instrumentés, nanomatériaux) et la réalité virtuelle (modélisation 3D, design intégré, création à forte valeur ajoutée). Deux types de marchés sont visés : les supports haute performance (transports, médical santé, sports, loisir, bâtiment, industrie), la création (habillement, lingerie, corsetterie).

Si l'animation est plutôt sur le Versant Nord-Est de la métropole lilloise, la répartition par territoire se fait par spécificité : les textiles techniques pour le Versant Nord-Est avec la présence du CETI, la dentelle dans le Calaisis, la dentelle-broderie dans le Cambrésis-Caudrésis et, à une moindre échelle, la teinturerie dans la vallée de la Lys.

3) L'halieutique - l'aquatique

Le secteur amont (production) compte 224 navires et 1 150 marins embarqués. Le secteur aval (de la transformation à la commercialisation) représente 190 entreprises pour 4 500 emplois, principalement dans le Boulonnais.

La pêche est très encadrée au niveau communautaire par la Politique Commune des Pêches. Cette politique évolue chaque année et entraîne dans son sillage des modifications d'organisation des filières halieutiques et du mode de soutien public. C'est pourquoi le Conseil Régional, soucieux de mieux appréhender le devenir de ce secteur qu'il soutient depuis plus de vingt ans, a initié une réflexion prospective pour définir ses futurs axes d'intervention.

Le projet construit pour l'appel à candidature de la DATAR se base sur une mise en réseau des acteurs de la recherche (Université du Littoral Côte d'Opale, Institut Pasteur, Centre d'expérimentation et de valorisation des produits de la mer...). Il s'articule autour de trois thèmes : l'exploitation rationnelle et durable des espèces pérennes et la valorisation des produits et co-produits de la pêche et de l'aquaculture - le renforcement de la technicité et de l'environnement des entreprises - l'amélioration et le renforcement de la qualité des produits et de la sécurité alimentaire. Il bénéficie d'un appui fort des collectivités locales et de l'IFREMER, ainsi que celui de l'AFSSA et des pôles industriels nationaux (OFIMER, ...).

4) Les industries du commerce (distributique)

Le Nord-Pas de Calais concentre près de 40 sièges sociaux d'entreprises de distribution d'échelle nationale et internationale. La région est notamment la première région européenne de Vente à Distance, avec près de 200 entreprises représentant 26 000 emplois (13 % de l'activité de Vente à Distance européenne, 55 % du chiffre d'affaires et 52 % des effectifs de l'activité en France). Ce projet cible les industries du commerce avec l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, la traçabilité du produit, la gestion de l'information client-produit et la relation client.

Les grands groupes régionaux de la distribution et de la VAD sollicités, principalement situés dans la métropole lilloise, ont confirmé leur engagement dans le projet.

ANNEXE 1

La description des pôles d'excellence économique

Plusieurs laboratoires régionaux relevant des universités et du CNRS, entre autres, des domaines du marketing et des sciences de l'information et de la communication, sont impliqués dans ce projet, ainsi que l'INRIA qui envisage d'y adosser une grande partie de son activité nationale.

5) Le pôle nutrition-santé-longévité

Sur un thème privilégiant l'alimentation comme vecteur de prévention sur les pathologies métaboliques et inflammatoires, la R&D est ciblée sur des ingrédients ou aliments à fonctionnalité santé, avec en toile de fond la problématique du vieillissement.

Plusieurs grandes entreprises régionales et des PME s'investissent dans le projet, ce qui mobilise une force de frappe très importante en R&D publique et privée (plus de 500 chercheurs travaillent sur les thématiques de la Nutrition et de la Santé au sein des entreprises alimentaires de la région).

Si 30 entreprises, employant 5 000 personnes, sont directement concernées par ce pôle, la filière santé régionale est forte de 670 entreprises, employant près de 19 000 personnes.

L'épicentre est situé dans la métropole lilloise, en liaison avec d'autres territoires avec des spécificités particulières (comme le territoire de Berck : soins post traumatiques, tissus osseux).

6) Le secteur des Matériaux Alimentaires à Usage Domestique (MAUD), dans l'Audomarois.

Ce projet a pour objectif de renforcer la performance des matériaux à usage domestique (verre, céramique, papier, acier...) facilitant ainsi la vie quotidienne. Les travaux de recherche portent sur la non-adhérence, la nettoyabilité, la résistance, la recyclabilité, l'hygiène et la légèreté.

Ce pôle fédère 27 entreprises et 15 laboratoires et regroupe à lui seul 20 % du potentiel de R&D du Nord-Pas de Calais. Le CNRS est très fortement mobilisé sur ce projet, notamment par la valeur ajoutée potentielle en terme d'innovation de l'interface chimie verte et chimie des matériaux.

Certains projets, ayant un potentiel en région, nécessiteraient d'être davantage valorisés et ont vocation à répondre à un futur appel à projet lancé par la DATAR.

7) L'agroalimentaire

Avec plus de 2 600 entreprises et 38 300 salariés, le Nord-Pas de Calais occupe la quatrième place des

régions françaises dans ce secteur (10,3 % des exportations de la région en 2004).

Le pôle d'animation régionale sera sur Arras-Cambrai. Arras et Cambrai disposent d'atouts indéniables comme la présence de laboratoires de recherche et d'expérimentation (endives, pommes de terre), du Centre Technique ADRIANOR, de nombreuses entreprises.

Mais ce secteur est loin d'être homogène : les entreprises de l'agroalimentaire sont réparties partout dans la région et les centres de recherches sont également fortement présents dans la métropole lilloise. Cette situation complexe renforce le rôle qui doit être donné à Arras-Cambrai pour discuter avec les autres territoires et répondre de manière structurée.

Le développement de l'industrie agroalimentaire passe par une agriculture forte dans le Nord-Pas de Calais pour être en mesure de l'approvisionner. Ce secteur représente en effet près de 30 000 emplois et 12 500 exploitations agricoles équitablement réparties sur l'ensemble du territoire.

Les enjeux de l'agriculture sont également très importants en termes d'aménagement du territoire, de meilleures prises en compte des pratiques agricoles sur l'environnement et de diversification, et des services.

C'est ce qu'il ressort de la réflexion menée conjointement entre le Conseil Régional et le monde professionnel agricole, destinée à analyser les conséquences de l'application de la 3ème réforme de la PAC de juin 2003 sur l'évolution de la ferme Nord-Pas de Calais.

Au delà de ces inéluctables évolutions, il s'agit d'intégrer ces nouveaux enjeux pour adapter l'accompagnement régional de l'agriculture. En effet, les soutiens communautaires seront désormais associés à l'exploitation et à l'individu plutôt qu'aux productions (découplage), répondant à des demandes sociétales : qualité des produits, modes de production plus respectueux de l'environnement, diversification et agriculture de service davantage en relation avec les territoires, y compris urbains et périurbains.

8) Un pôle environnement, s'appuyant sur la dynamique des éco-entreprises et sur les nombreux centres de recherche régionaux, notamment dans la région de Lens, en lien avec le Douaisis.

Les éco-entreprises sont au nombre de 350 dans le Nord-Pas de Calais, pour un effectif légèrement supérieur à 10 000 salariés. Plusieurs secteurs ont des potentiels très importants : éco matériaux et Haute Qualité



ANNEXE 1

La description des pôles d'excellence économique

Environnementale, traitement des déchets, économies d'énergies, expertise en sites et sols pollués...

9) La sécurité des process industriels dans le Dunkerquois

La présence de sites industriels majeurs de grands groupes d'envergure mondiale, associés à un tissu de PME de maintenance industrielle, légitime l'ambition d'un pôle d'excellence en matière d'écologie industrielle. L'objectif du pôle est d'assurer la maîtrise des procédés de production au regard de l'environnement et des risques industriels.

Les acteurs de ce territoire ont fait le choix d'un développement industriel durable (1993, Schéma d'Environnement Industriel). Ce territoire constitue également une véritable plaque tournante du système énergétique européen, grâce à ses installations de production, d'importation, de consommation et de développement d'énergie (centre nucléaire, centrale à cycle combiné, centrale éolienne, raffinerie, atterrage du gazoduc franco-norvégien...). Ce potentiel est un atout qu'il conviendra de conforter.

10) Un pôle rassemblant les forces et les initiatives régionales autour de la créativité numérique, notamment celles du Valenciennois et de la métropole lilloise.

De nombreux secteurs d'activité institutionnelle ou commerciale dédiés à la création sont en pleine émergence : activité de la communication et de l'image, avec en particulier les nouveaux besoins de la télévision numérique, des agences de publicité ou de services de stratégie marketing, mais aussi création ou éditions de contenus (de formation, d'information, de divertissement, de jeu, ...), de services en ligne (e-learning, e-administration, e-gouvernance, ...). En complémentarité de grands centres tels que Paris ou Londres, la région a l'opportunité de se positionner en territoire de compétence et de ressources sur les segments de pré-production, d'essais ou encore sur des niches numériques.

Enfin, d'autres dynamiques sont à construire à partir d'un potentiel régional ou de défis à relever. Elles n'ont pas vocation à s'inscrire dans une démarche de pôle de compétitivité, du fait de l'absence d'une composante forte de la recherche. Néanmoins, les enjeux en termes de structuration de filières et d'emplois justifient une ambition régionale pour ces secteurs. Il faut ainsi faire la part entre des pôles à dominante technologique/scientifique et des pôles à dominante économique.

11) Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics : ce secteur pèse plus de 76 000 salariés pour plus de 11 000 entreprises.

Deux enjeux le caractérisent :

- Les difficultés de recrutement et de formation,
- La priorité donnée à la rénovation urbaine (moyens financiers lourds mobilisés avec la convention Etat-Région portant sur l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

La présence d'un centre de recherche sur ce secteur et le contexte de l'habitat minier sont deux arguments pour proposer que ce pôle d'excellence soit centré sur le Béthunois.

12) Le secteur de l'automobile joue un rôle de pôle entraînant dans l'économie régionale.

L'ensemble de la filière automobile, du constructeur au sous-traitant de rang 3, emploie 55 000 salariés (dont plus de 23 000 sur les sept sites des constructeurs automobiles), soit 20 % de l'emploi régional pour environ 150 établissements. Les produits de l'industrie automobile représentent 29,7 % des exportations régionales en 2004. Les constructeurs ont cependant une marge de manœuvre très réduite en terme de décision régionale. L'enjeu d'une politique pour le Nord-Pas de Calais se situe au niveau des équipementiers (qui représentent 30 000 emplois). Plusieurs territoires sont concernés : Valenciennois, Sambre, Douaisis...

Dans des domaines plus transversaux mais concernés en partie par l'automobile, deux pôles apparaissent d'ores et déjà sur la mécanique et la plasturgie :

- La mécanique, et plus largement les Biens d'Équipements Industriels, dans la Sambre (avec Mécafutur, centre de formation et de transfert de technologies consacré à l'Usinage à très Grande Vitesse) : usinage, chaudronnerie, rectification,
- La Plasturgie dans le Béthunois (injection, extrusion...).

13) Le secteur de la logistique : avec 5 600 établissements employant 56 000 personnes, le Nord-Pas de Calais est devenu la 3ème région logistique française.

La position géographique de la région lui donne un atout majeur :

- Une façade littorale sur un couloir maritime parmi les plus utilisés du monde. Les trois ports ont déjà des

ANNEXE 1

La description des pôles d'excellence économique



positions fortes : Dunkerque (3ème port de France avec un trafic de 51 millions de tonnes), Calais (1er port de voyageurs d'Europe continentale), Boulogne (1er port de pêche français, 1ère plate-forme européenne de transformation du poisson).

- Une position stratégique de plate-forme d'échanges dans l'Europe du Nord-Ouest. De par son réseau d'infrastructures routières et ferroviaires, le Nord-Pas de Calais figure parmi les premières régions françaises pour le trafic de fret ferroviaire et 15 % des marchandises qui transitent par la route à travers la France passent par la région. Le Nord-Pas de Calais est une région de passage pour les flux européens. C'est aussi une région industrielle qui génère ses propres flux à partir de son activité économique.

- Si les atouts géographiques et infrastructurels sont indéniables, une réflexion régionale d'ensemble doit être menée pour les articuler et leur donner un maximum de cohérence. Plusieurs questions se posent : l'avenir des ports et des aéroports dans le cadre de la décentralisation, le chantier du canal Seine-Nord, de nouveaux axes autoroutiers...

L'enjeu est le positionnement du Nord-Pas de Calais comme plate-forme d'échanges dans le Nord-Ouest européen tout en maîtrisant les flux dans un esprit de développement durable. Le développement du transport maritime, fluvial, ferroviaire est une priorité régionale pour les flux massifiés de longue distance et doit se traduire par un rayonnement accru des plates-formes multimodales et portuaires régionales.

- Les thèmes à aborder portent sur les facteurs clés de compétitivité tels que la qualité de l'offre foncière et son accessibilité tri-modale, la qualification de la main-d'œuvre mais encore la diversification des activités et des services...

La présence d'infrastructures stratégiques comme la plate-forme de Dourges suggère que le pays lensois soit chargé de l'animation du secteur logistique, en lien bien sûr avec l'ensemble des autres initiatives et infrastructures en région (ports, aéroports, plate-forme logistique). En effet, d'autres territoires peuvent prétendre à jouer un rôle majeur en terme de logistique, comme par exemple le Dunkerquois, où le port autonome voit son activité croître d'année en année et générer de l'emploi pour plus de 20 000 personnes (en comptant les emplois directs, les emplois liés au transport maritime et aux industries dont l'activité est liée au port).

L'objectif est là encore de réunir les acteurs publics et privés autour d'une vision partagée d'aménagement, de promotion et de développement de ce secteur, en lien avec le Schéma Régional de Développement et

d'Aménagement du Territoire et le Schéma Régional des Transports.

Un lien devra être établi avec les pôles i-trans et Distributive (industries du commerce) qui incluent tous les deux une dimension logistique non négligeable (problématique de l'intermodalité pour i-trans, optimisation des chaînes de distribution pour la Distributive).

14) Le tourisme doit être considéré comme un secteur à part entière car il porte des enjeux forts en termes d'emplois et d'équilibre territorial.

En 2001, le nombre d'emplois liés au tourisme était déjà estimé à 22 000 (dont 8 400 saisonniers).

Les atouts touristiques du Nord-Pas de Calais sont nombreux : tourisme vert, manifestations culturelles, 3 parcs naturels, patrimoine bâti, tourisme fluvial (680 km de canaux), littoral... Par ailleurs, dans la région, 19 communes sont reconnues officiellement comme "communes touristiques", dont 12 ont mérité le grade de "stations classées".

L'ensemble du territoire est concerné, chaque partie ayant ses atouts spécifiques à faire valoir. Néanmoins, le littoral a un rôle particulier à jouer et notamment le territoire de Berck - Montreuil - Le Touquet.

Une réflexion collective s'appuiera sur la dynamique lancée pour l'élaboration du Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs. Plusieurs pistes sont déjà repérées :

- Mettre en cohérence l'entreprise avec les stratégies et projets de territoire,

- Favoriser la pluri-saisonnalité de l'activité,

- Intervenir sur la demande, en capitalisant sur le potentiel non négligeable représenté par la population régionale,

- Optimiser les retombées directes et indirectes de l'activité touristique.

15) La filière bois dans le Pays des 7 vallées, le Pays Maritime et Rural du Montreuillois et l'Avesnois, la filière de l'eau dans l'Audomarois (maîtrise des procédés de traitement des effluents liquides), la filière économique de la pierre sont des exemples de dynamiques à soutenir. La liste proposée ici n'est pas exhaustive.

La porte est ouverte à d'autres secteurs et d'autres territoires (notamment à des échelles inférieures), dès lors qu'ils s'inscrivent dans cette démarche.



ANNEXE 2

Liste des contributions écrites

(Les textes des contributions sont sur le site Internet : www.nordpasdecals.fr/srde/intro.htm)

Contributions à l'échelle régionale ou départementale

- Conseil Economique et Social Régional (2 contributions)
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- Comité de Liaison Inter Consulaire
- Département du Pas-de-Calais
- Département du Nord (2 contributions)
- CFDT
- CGT
- UNSA
- OSEO ANVAR
- MEDEF (2 contributions)

Contributions à l'échelle infra régionale, classées selon les rencontres (mi-mai - début juin 2005)

Rencontre du 17 mai 2005 : Arras - Cambrai

- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras (2 contributions)
- Communauté Urbaine d'Arras
- Chambre de Métiers
- Chambre d'Agriculture
- Pays d'Artois
- Communauté de Communes d'Osartis
- Artois Com
- Pays du Cambrésis

Rencontre du 18 mai 2005 : Valenciennes

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois (2 contributions)
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Rencontre du 18 mai 2005 : Sambre - Avesnois

- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes (2 contributions)
- Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre
- Action Fourmies et environs
- La Chambre d'eau
- Guide du Pays de Trélon
- Contribution pour le territoire de Sambre - Avesnois réalisée par Madame Anne-Marie Stievenart, Conseillère Régionale

Rencontre du 20 mai 2005 : Dunkerque

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque (2 contributions)
- Communauté Urbaine de Dunkerque
- Port Autonome de Dunkerque

Rencontre du 20 mai 2005 : Boulogne-sur-Mer - Calais

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais (2 contributions)

- Communauté d'Agglomération du Calaisis
- "Pour le développement d'une économie touristique pluri-saisonnaire à partir du territoire français" réalisé par Monsieur Léonce Desprez, Député du Pas-de-Calais
- Communauté de Communes Opale Sud
- Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis
- Pays des 7 vallées
- Le Pays Maritime et Rural du Montreuillois (2 contributions)
- Initiative Nord-Pas de Calais

Rencontre du 3 juin 2005 : Lens - Béthune

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lens
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Béthune
- Communauté d'Agglomération d'Hémin - Carvin
- Syndicat Mixte de la Zone Industrielle Artois-Flandres
- Communauté de Communes Artois-Flandres

Rencontre du 3 juin 2005 : Douai

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Douai
- Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Sous-préfecture de Douai

Rencontre du 7 juin 2005 : Saint-Omer - Armentières - Hazebrouck

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Omer - Saint-Pol
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Armentières - Hazebrouck
- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
- Communauté de Communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys
- Pays des Moulins de Flandre
- Pays Cœur de Flandre

Rencontre du 7 juin 2005 : Lille

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole
- Lille Métropole Communauté Urbaine
- Comité de bassin d'emploi de Lille
- Comité de bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys
- Mairie de Tourmignies

Autres contributions

- Contribution d'Alain Bruneel, Groupe "Communiste et Républicain" du Conseil Régional
- Contribution de Gabriella Marongiu, Conseillère Régionale
- Contribution de Monsieur Jean-Pierre Bataille, Conseiller Régional
- Groupe "Union pour un Mouvement Populaire" du Conseil Régional
- Association Régionale de l'Industrie Automobile
- CRRAV
- Association pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie dans le Pas-de-Calais

ANNEXE 3

Liste des intervenants lors des réunions publiques

(Les textes des contributions sont sur le site Internet : www.nordpasdecals.fr/srde/intro.htm)

Rencontre du 17 mai 2005 : Arras - Cambrai

- Communauté Urbaine d'Arras
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras
- Pays de l'Artois
- Pays du Cambrésis
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Cambrai
- Communauté d'Agglomération de Cambrai
- Chambre de Métiers
- Union Régionale de la CFDT
- Un Conseiller Général
- Union Locale de la CGT
- Président du Textile du Cambrésis

Rencontre du 18 mai 2005 : Valenciennes

- Valenciennes Métropole
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Communauté de Communes de la Vallée de la Scarpe
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes
- Chambre de Métiers
- Union locale de la CGT
- Mairie de Fresnes-sur-Escaut
- Union locale du MEDEF
- Transports Terrestres Promotion
- Mairie de Valenciennes
- ARIA

Rencontre du 18 mai 2005 : Sambre - Avesnois

- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes
- Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
- Mairie d'Avesnes-sur-Helpe
- Union Régionale du MEDEF
- Mairie d'Anor
- Mairie de Maroilles
- Tommasini Construction
- Communauté de Communes Action Fourmies et environs
- Chambre d'Agriculture
- Union Départementale de la CGT
- Association des chômeurs pour l'insertion et le développement
- Union locale de la CFDT
- La Chambre d'Eau

Rencontre du 20 mai 2005 : Dunkerque

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque
- Communauté Urbaine de Dunkerque
- Chambre de Métiers
- Dunkerque promotion
- Entreprendre Ensemble
- Chambre d'Agriculture
- Union locale de la CGT
- Un membre du CESR
- AGUR
- Union locale de la CFE-CGC
- MEDEF Littoral Nord
- Flandre Initiative

Rencontre du 20 mai 2005 : Boulogne-sur-Mer - Calais

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais
- Communauté de Communes du sud-ouest du Calaisis
- Association de Préfiguration du Pays du Montreuillois
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais

- Chambre de Métiers
- Pays des 7 vallées
- Calais développement
- Mairie de Frethun
- Union locale de la CFE - CGC
- Mairie de Berck-sur-Mer
- SOCARENAM
- From Nord - Pôle filière halieutique
- Mairie d'Étaples
- Coordination régionale des plates-formes d'initiative locale
- Union locale de la CGT
- Union locale du MEDEF

Rencontre du 3 juin 2005 : Lens - Béthune

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lens
- Communauté de Lens-Liévin
- Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin
- Communauté d'agglomération Artois Com
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Béthune
- SIZIAF
- Mairie de Béthune
- Chambre de Métiers
- CFDT de l'Artois

Rencontre du 3 juin 2005 : Douai

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Douai
- Communauté d'Agglomération de Douai
- Chambre d'agriculture
- Chambre de Métiers
- Communauté de communes de l'Est du Douaisis
- Comité Régional de la CGT
- Union locale de la CFE-CGC

Rencontre du 7 juin 2005 :

Saint-Omer - Armentières - Hazebrouck

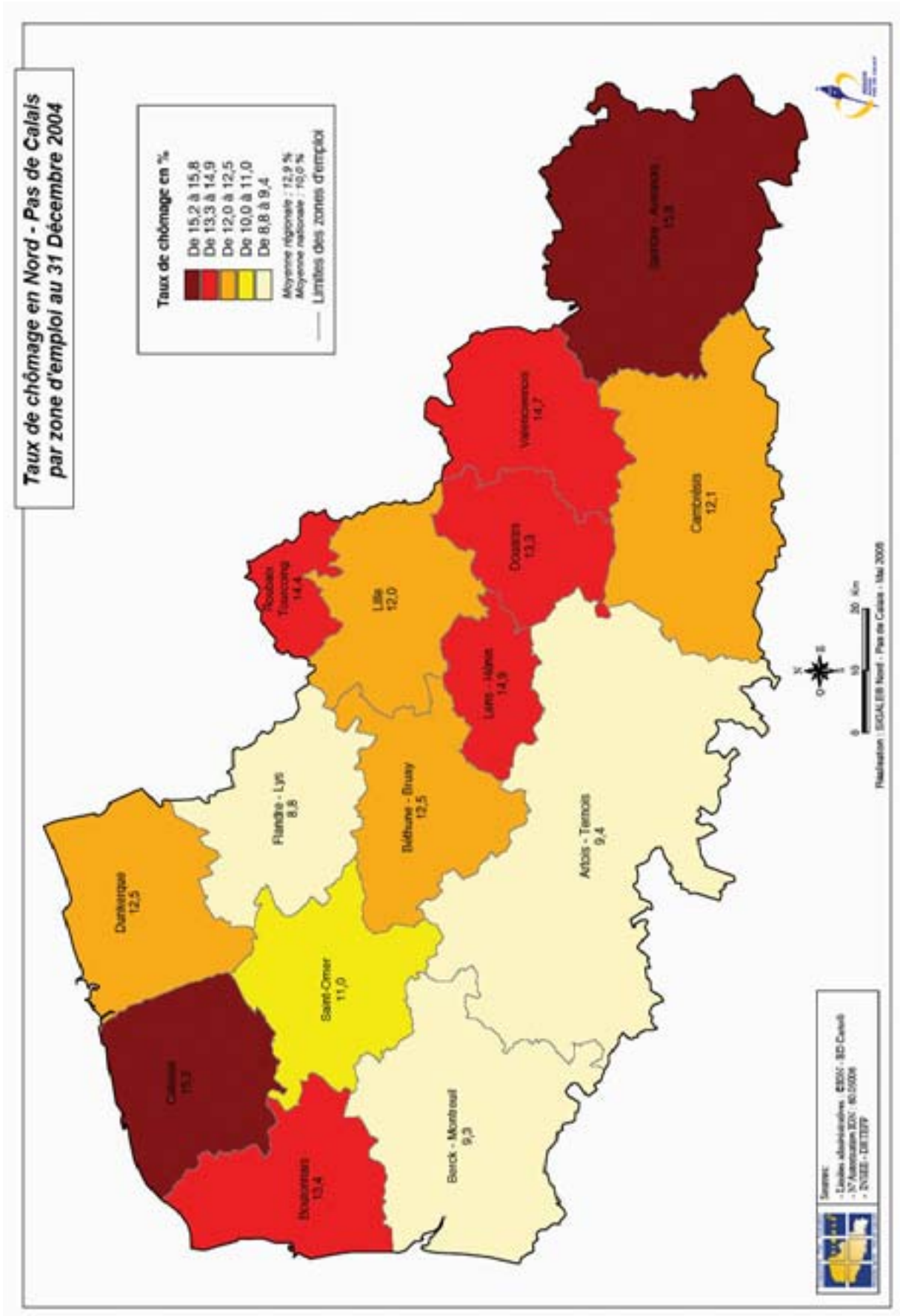
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Omer
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Armentières
- Pays Cœur de Flandres
- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
- Saint-Omer développement
- Mairie de Dohem
- Comité de promotion économique et sociale
- Chambre de Métiers
- Chambre d'Agriculture
- Pays Cœur de Flandres
- Mairie de Zudausques
- Communauté de communes de Fauquemberghes
- Union locale de la CFE - CGC

Rencontre du 7 juin 2005 : Lille

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Métiers
- Communauté Urbaine de Lille
- MEDEF Lille - Métropole
- Comité de Bassin d'Emplois de Lille
- Développement Auchan
- Union locale de la CFDT
- Commission régionale de la CGT
- MACIF
- Mairie de Fâches-Thumesnil
- Université de Lille 1

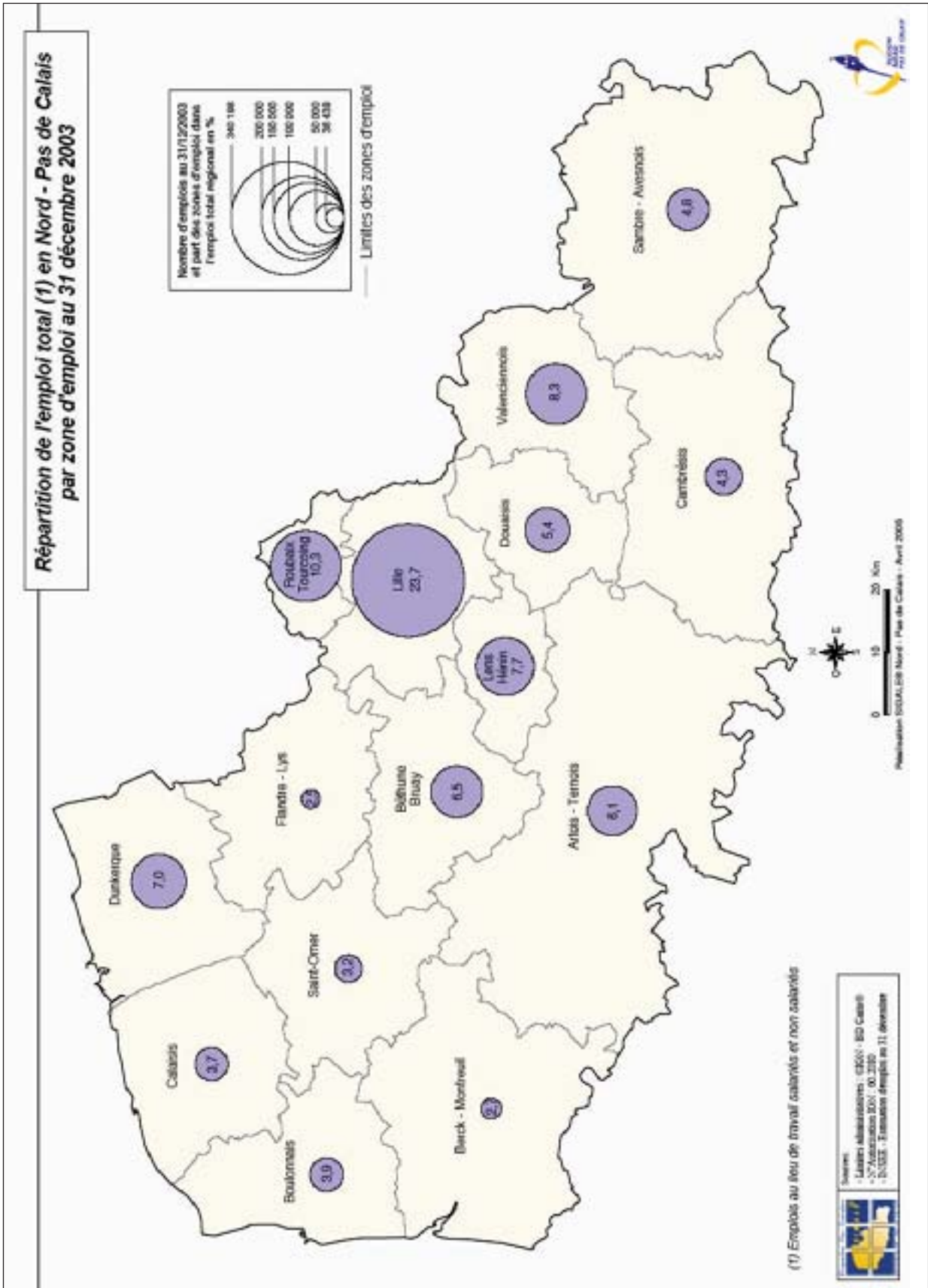
ANNEXE 4

Cartographie



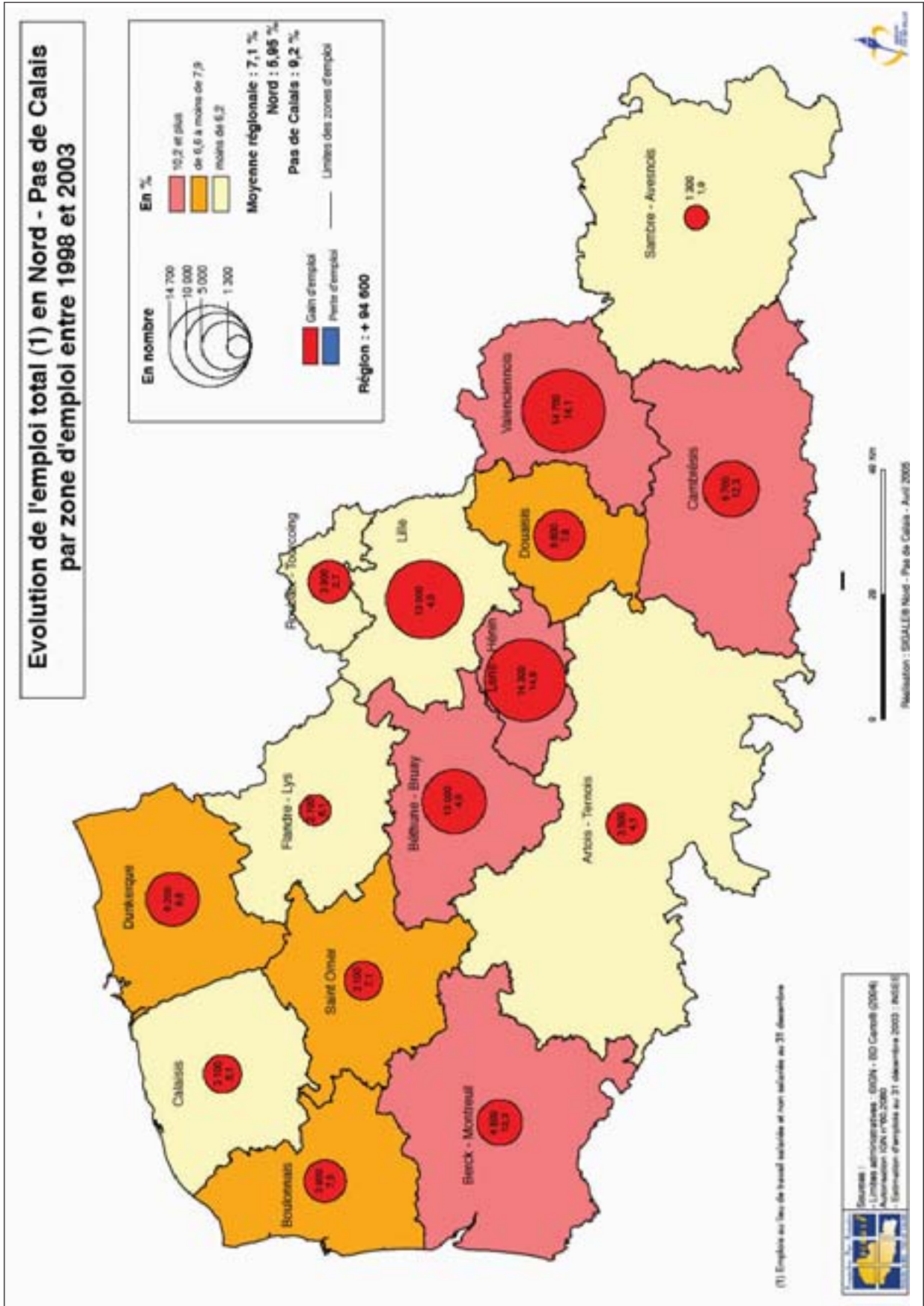
ANNEXE 4

Cartographie



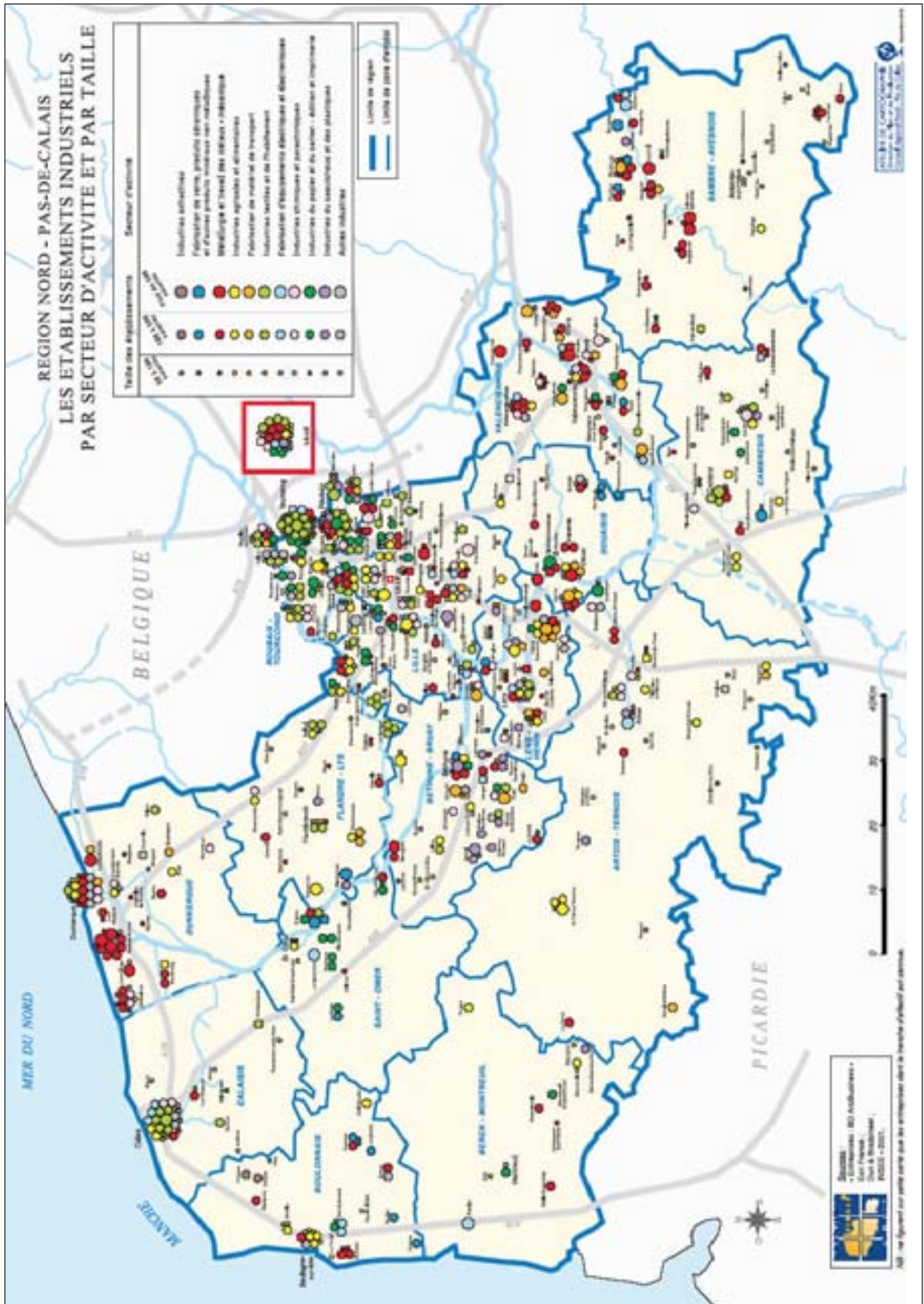
ANNEXE 4

Cartographie



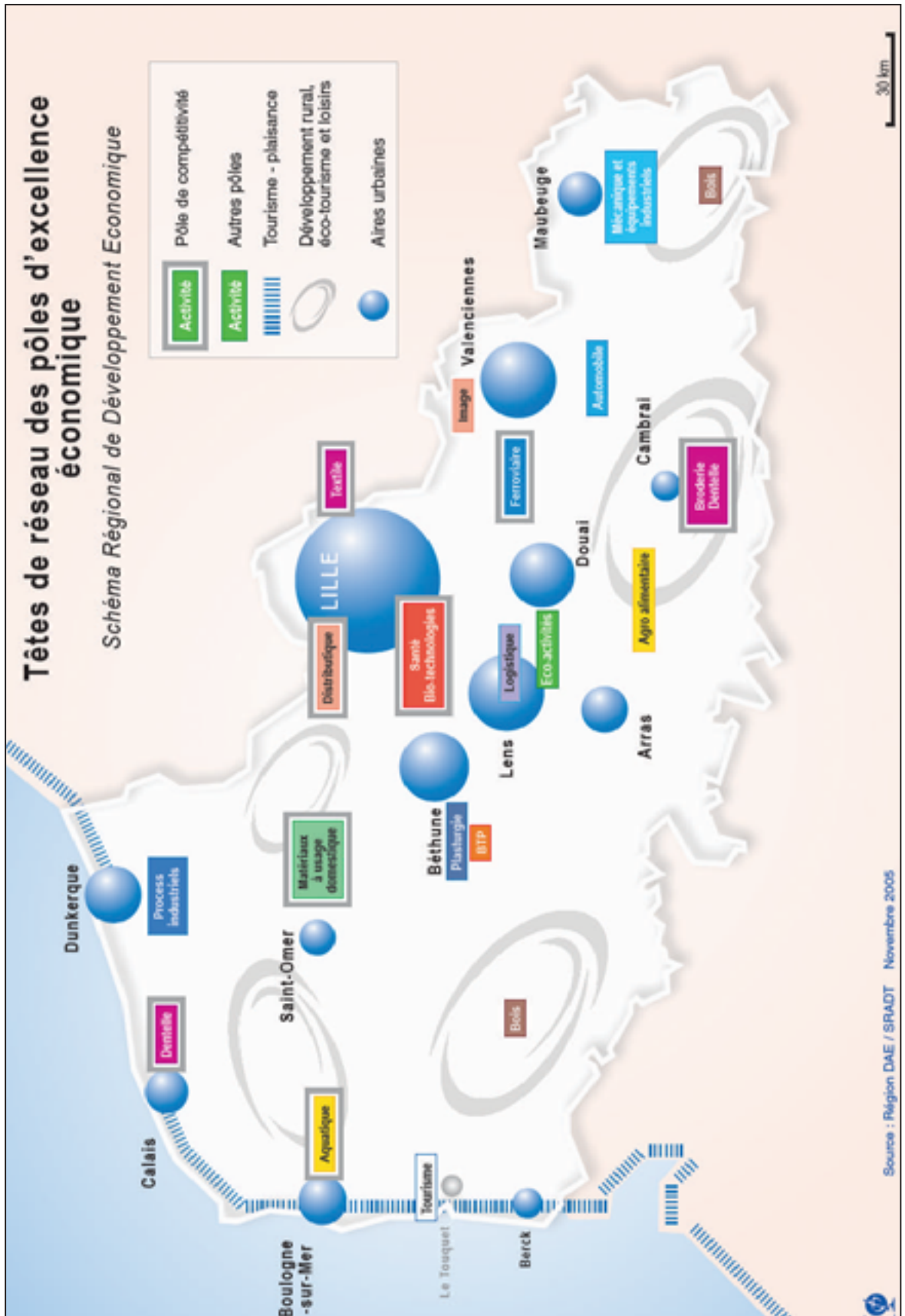
ANNEXE 4

Cartographie



ANNEXE 4

Cartographie





Pour tout contact :
Conseil régional Nord-Pas de Calais
Hôtel de Région - centre Rihour
F 59555 Lille cedex
Tél. : 03 28 82 75 71 ou 03 28 82 56 34